



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2013

SOMMAIRE

Sommaire

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
I – Collecte des déchets provenant des ménages.....	4
1.Territoire desservi.....	4
2. Organisation de la collecte des déchets.....	5
3. Tonnages collectés.....	6
4. Collecte des encombrants.....	7
5. Collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E).....	8
6. Déchetterie.....	9
7. Réduction des flux.....	10
II – Collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....	12
1.Organisation des collectes.....	12
2.Récapitulatif des tonnages collectés en 2011, 2012 et 2013.....	12
III – Le traitement des déchets ménagers et assimilés.....	13
1.Verre.....	14
2.Multi-matériaux	14
3.La Déchetterie.....	15
IV – Mesures de prévention : Actions des ambassadrices du tri.....	16
1.Bilan des visites en porte-à-porte	16
2.Bilan des animations.....	16
3.Création d'une année développement durable.....	16
PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS	17
I – Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets ménagers.....	18
1.Acteurs de la gestion des déchets	18
II –Bilan annuel	19
1.Dépenses générées par le service.....	19
2.Recettes perçues.....	20
3.Tableau récapitulatif	23

PARTIE 1
LES INDICATEURS TECHNIQUES

I – Collecte des déchets provenant des ménages

1. TERRITOIRE DESSERVI (FIGURE 1)

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges est compétente en matière de collecte des déchets sur le territoire communal. L'évolution de la réglementation sur la tarification incitative et la mise en œuvre de l'intercommunalité (prévue pour le 1^{er} Janvier 2014) engendrent des incertitudes sur l'avenir du système municipal de collecte et d'évacuation des déchets ménagers et assimilés et, plus particulièrement sur les contrats de collecte et de mise à disposition, maintenance des conteneurs qui arrivent à échéance le 31 Janvier 2013. La relance d'un marché pour une année n'étant pas souhaitable (techniquement et financièrement), les marchés en cours sont prolongés par avenant pour une durée d'un an reconductible une fois, soit jusqu'au 31 Janvier 2015. 22 225 personnes sont concernées par cette collecte (source INSEE).

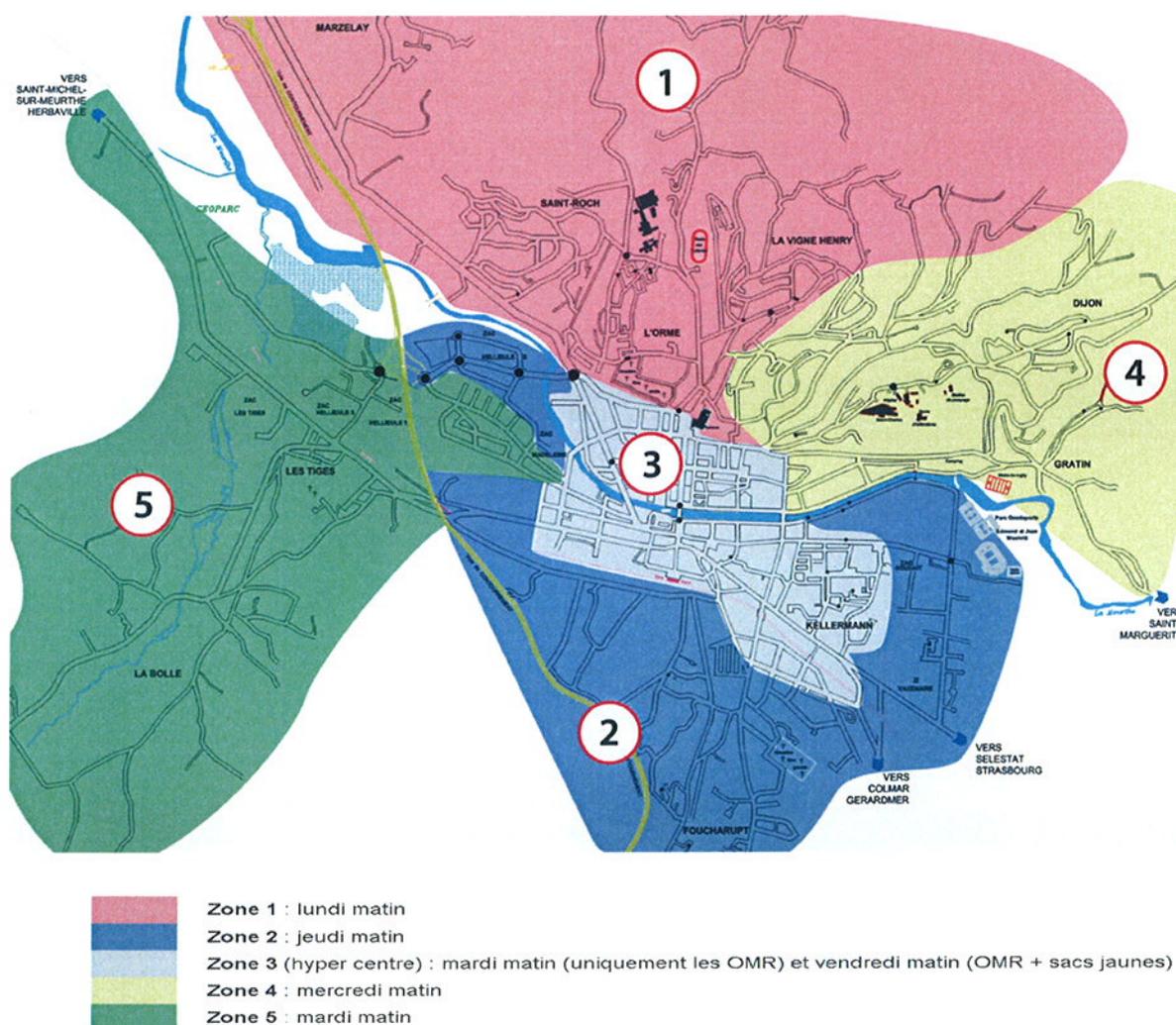


Figure 1 : Plan des secteurs de collecte des ordures ménagères et du recyclable.

2. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères est attribuée à la société SITA Lorraine.

Trois modes de collecte des déchets sont proposés aux Déodatien en fonction de la catégorie de déchets concernée et de leur lieu d'habitation :

- la collecte en porte à porte,
- la collecte dans des conteneurs semi-enterrés,
- la collecte au sein des Espaces Ville Propre (EVP) aériens et enterrés.

a) Collecte en porte à porte

La fréquence de collecte varie en fonction du type de déchet concerné et en fonction des secteurs.

Depuis le 19 janvier 2009, les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine dans les secteurs d'habitat pavillonnaire et deux fois par semaine au centre-ville et dans les secteurs d'habitat collectif.

Les produits recyclables à savoir les bouteilles plastiques, boîtes métalliques, briques, papiers, cartons en mélange, sont collectés une fois par semaine, dans tous les quartiers de la ville.

Pour ce faire, la Ville met à la disposition de la population des conteneurs de capacités variables ainsi que des sacs jaunes permettant de recueillir les déchets recyclables.

La collecte du verre a été supprimée en mars 2013.

b) Collecte en conteneurs semi-enterrés

La Ville met à la disposition d'une partie de la population résidant dans des zones d'habitat collectif, des conteneurs semi-enterrés. Ils se présentent sous forme de batteries de 3 ou 4 conteneurs permettant de collecter les emballages recyclables, les ordures ménagères et le verre.

Ce système, déployé depuis avril 2002, concerne 27 aires de collecte, réparties sur l'ensemble du territoire communal :

- Résidence du Haut d'Anould,
- Rue de la Prairie,
- Rue du Battant,
- Rue du Breuil
- Rue du Colonel Jacques PIERRE,
- Avenue de la Fontenelle,
- Rue Jussieu,
- Rue d'Ortimont devant les Helliades,
- Avenue Jean JAURES,
- Rue des Quatres Frères MOUGEOTTE devant les bâtiments Picardie et Poitou,
- Rue des Tirailleurs, devant les bâtiments Champagne et Auvergne,
- Rue René JACQUOT devant les bâtiments Bourgogne et Artois,
- Rue Marcel ROGE entre les bâtiments Normandie et Provence
- Rue Robert BARLIER devant les bâtiments Gascogne et Berry,
- Rue Ernest COLIN devant les bâtiments Aunis, Quercy, Aquitaine, Bretagne, et Alsace,
- Avenue Léon GRANDJEAN (bâtiments du Toit Vosgien, bâtiment 51),

- Rue Pierre BEREGOVOY.

c) Collecte en conteneurs enterrés :

L'année 2011 a été marquée par le remplacement des conteneurs aériens par des conteneurs enterrés « Rue Pierre Evrat », et l'année 2012 d'un nouvel emplacement de conteneur enterré « Place Basin » permettant aux commerçants de déposer leur carton brun.

d) Collecte dans les Espaces Ville Propre (EVP) :

Une nouvelle harmonisation des consignes de tri sur le département a suscité le changement des EVP. En effet, les anciens conteneurs ont été traités et valorisés. Puis de nouveaux conteneurs ont été achetés par la Ville.

On dénombre trente EVP verres et cinq EVP multi-matériaux sur l'ensemble de la Ville. Ils sont situés le long des voies suivantes :

- Route de Robache,
- Rue de l'Orme,
- Rue Baldensperger,
- Rue de la Corvée,
- Route d'Epinal,
- Rue de Foucharupt,
- Rue de la Croix,
- Rue de l'Hôpital,
- Rue de la Ménantille,
- Rue du Collège,
- Rue des Capucins,
- Rue de la Bolle,
- Rue des Écoles,
- Le Villé,
- Rue du Camping,
- Avenue de la Vanne de Pierre,
- Rue du 12^e Régiment d'Artillerie Prolongée.

Le rythme de collecte de chacun des EVP diffère selon leur implantation. La fréquence des ramassages est adaptée à chaque site.

3. TONNAGES COLLECTÉS

a) Résultats de la collecte sélective :

Type de collecte	Matériaux	Tonnage collecté en 2012 (T) *	Tonnage valorisé en 2012 (T) *	Taux de valorisation (%)	Tonnage collecté en 2013 (T) *	Tonnage valorisé en 2013 (T) *	Taux de valorisation (%)
Porte à porte	Mélange	843,20	571,37	67,77%	790,65	733,602	92,78 %
	Verre	420,48	420,48	100,00%	126,78	126,78	100 %
Apports volontaires en EVP	Verre	279,10	279,10	100,00%	449,60	449,60	100 %
	Mélange	283,21	270,01	95,34%	159,56	121,34	76,04 %

source : Bilan SMD 2012 et 2013

b) Résultats des campagnes de caractérisation au cours de l'année 2013

CAMPAGNES	2012		2013	
	date	% de refus de tri	date	% de refus de tri
1	01 mars	16,98	26 mars	0,69
2	01 mars	20,46	4 juin	2,45
3	30 avril	21,31	4 juin	15,44
4	13 septembre	4,19	4 juin	10,82
5	5 novembre	11,89	4 juin	12,74
6	5 novembre	9,92	12 septembre	1,24
7	7 novembre	3,78	12 septembre	14,55
			7 novembre	9,38
Moyenne annuelle		12,65 %		8,41 %

Les mauvais résultats obtenus au cours de la campagne 2 et 7 sont essentiellement liés à la présence de mouchoirs, de nappe en papier, de restes de repas. Cependant on note une amélioration avec une baisse de plus de 4% du pourcentage de refus de tri.

Conclusion :

Les tonnages collectés ont diminués ainsi que le taux de valorisation du multi-matériaux en apport volontaire. Toutefois, la moyenne annuelle du pourcentage du taux de refus de tri est de 8,41 %, environ 4 % de moins que l'année 2012.

c) Résultats de la collecte des ordures ménagères :

Tonnages collectés en 2011 (T)	Tonnages collectés en 2012 (T)	Tonnages collectés en 2013 (T)	Taux de variation (%)
6701,53	6568,72	6325,38	-3,85 %

*source : données mensuelles Sita Lorraine

Conclusion :

On peut noter une diminution du tonnage d'ordures ménagères.

4. COLLECTE DES ENCOMBRANTS

a) Définition

Les encombrants sont des déchets qui, en raison de leurs dimensions ou de leur poids, ne peuvent être collectés par le moyen habituellement utilisé pour les ordures ménagères.

Ce sont par exemple : des tables, des matelas, des sommiers, des vieux meubles, des tables à repasser...

b) Organisation de la collecte

Ces déchets sont collectés une fois par mois par les services techniques municipaux dans chaque quartier. L'information est rappelée dans le quotidien municipal et par les ambassadrices du tri.

c) Tonnages collectés

Type de collecte	Tonnages collectés en 2011 (T) *	Tonnages collectés en 2012 (T) *	Tonnages collectés en 2013 (T) *	Taux de variation (%)
Déchetterie	1536,05	1791,58	1398,06	-28,14 %
Porte à porte	457,44	339,620	332,10	-2,26 %
TOTAL	1 993,49	2131,20	1730,16	-23,17 %

*source : bilan des services techniques et bilan SMD

Conclusion :

La mise en place d'une benne Eco-Mobilier sur le site de la déchetterie en avril 2013 a permis de réduire le tonnage des encombrants.

5. COLLECTE DES DÉCHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (D3E)

a) Définition

Un D3E est un déchet lié à un équipement fonctionnant grâce à des courants électriques ou des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

b) Organisation de la collecte

Afin de répondre aux obligations réglementaires imposées par le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005, complété par cinq arrêtés d'application et transposant les directives 2002/95/CE et 2002/96/CE

relatives à la limitation des substances dangereuses et à l'élimination des D3E, un système de collecte de ces déchets a été mis en place en porte à porte et sur la déchetterie.

L'enlèvement des D3E sur la déchetterie est réalisé par l'un des quatre éco-organismes agréés, ERP. Les éco-organismes sont des structures collectives agréées par les pouvoirs publics, sans but lucratif, créées par les producteurs pour répondre aux obligations réglementaires découlant du décret du 20 juillet 2005. Ces éco-organismes ont été créés conjointement. L'organisme coordinateur, OCAD3E est une structure qui apporte la garantie aux collectivités locales du service d'enlèvement et d'un soutien financier à la collecte. Les collectivités locales signent un contrat avec l'OCAD3E établi sur la base d'un barème national de compensation financière.

c) Tonnages collectés au cours des années 2012 et 2013

	GEM	GEM froid	Écrans	PAM	Total
Tonnage 2012 (T)	41,44	31,92	42,49	40,99	156,86
Tonnage 2013 (T)	49,10	28,40	33,60	37,40	148,5
Variation (%)	15,60 %	-12,39 %	-26,45 %	-8,75	-5,62 %

GEM : gros électroménager hors froid

GEM froid : gros électroménager froid

PAM : petits appareils en mélange

Conclusion :

Une légère baisse des tonnages de D3E collectés peut être observée.

6. DÉCHETTERIE

a) Déchets concernés

Elle reçoit :

- les déchets verts,
- les encombrants,
- les gravats,
- les huiles de vidange et alimentaires,
- les piles,
- les ferrailles,
- les déchets toxiques,
- les batteries,
- les recyclables : bouteilles plastiques, papier, métaux,
- le bois,
- le verre,
- les textiles,
- le carton,
- les pneus,
- les D3E,
- l'amiante,
- les radiographies,
- les déchets d'activité de soins à risques infectieux,
- les sources lumineuses et aérosols,
- les cartouches d'encre,
- le plâtre et le placoplâtre.

b) Organisation

La déchetterie est située « avenue de Verdun » et, elle est ouverte aux horaires suivants :

- Du 1^{er} Avril au 31 Octobre : du lundi au samedi de 14h à 19h,
- Du 1^{er} Novembre au 31 Mars : du lundi au samedi de 14h à 18h,
- Toute l'année : le samedi de 9h à 12h et le dimanche de 9h à 13h.

Le Lundi de 10h à 12h en semaine paire uniquement pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

Une convention a été signée entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes des Hauts Champs permettant aux habitants de cette collectivité d'y déposer leurs déchets.

De plus, depuis février 2007, elle est ouverte aux artisans, commerçants dans le cadre du système SOVODEB (Société Vosgienne Déchets d'Entreprises Banals).

Depuis août 2009 les bennes sont louées auprès de la société Sita Lorraine qui gère également les rotations. Le gardiennage est assuré en régie.

c) Tonnages récupérés sur la déchetterie

	Tonnages collectés en 2011*	Tonnages collectés en 2012*	Tonnages collectés en 2013*	Taux de variation (%)
Cartons	87.09	82,35	80,79	-1,93
Métaux	178.22	160,22	284,40	43,66
Gravats	618.19	589,47	454,89	-29,58
Déchets verts	1 288.02	1277,38	1316,81	2,99
Bois	365.06	294,74	153,94	-91,46
Batteries	3.78	2,50	1,65	-51,51
Huiles	6.60	5,91	5,76	-2,60
Piles	2.40	2,13	2,7	21,11
DMS	26.34	29,07	31,903	9,73
Amiante	34.10	49,10	131,32	62,61
Plâtre	-	-	47,12	-
TOTAL	2609,8	2492,87	2511,28	0,73

*source : facturation Sita et SMD

Conclusion :

Les tonnages collectés sur le site de la déchetterie ont subi une légère variation en hausse de 0,73 %. Cette hausse est essentiellement due à un accroissement des apports d'amiante, et à la création de la filière plâtre.

7. RÉDUCTION DES FLUX

a) Ambassadrices du tri

Afin de réduire les flux de déchets issus des ménages, deux ambassadrices vont à la rencontre des citoyens. Le but de ces rencontres consiste à leur expliquer le fonctionnement de la collecte à Saint-Dié-des-Vosges, les règles de tri, l'impact de leur action sur l'environnement. Les missions des ambassadrices ont évolué : elles mènent également des missions de prévention.

b) Aide à l'acquisition de composteurs

Depuis 2008, la collectivité s'est lancée dans une campagne de promotion du compostage domestique. Chaque année, l'acquisition de composteurs est proposée à la population dans le magazine communal.

Le conseil municipal a décidé de doter au cours de l'année 2013 les 51 foyers qui se sont manifestés pour bénéficier de cette opération.

➤ *Première étape : la communication en termes de compostage*

La sensibilisation de la population au compostage se fait sous forme d'un article dans le magazine communal. L'article est paru au mois de janvier 2013 et donnait des informations pratiques sur le compostage. Il proposait un bon de commande de composteurs à retourner en Mairie.

➤ *Deuxième étape : l'aide à l'acquisition de composteurs*

L'achat de composteurs par la collectivité s'est fait dans le cadre de notre partenariat avec le syndicat mixte départemental. Tous les composteurs en sapin sont fabriqués par la société Gardigame et les composteurs en plastique 100 % recyclés sont fabriqués par la société Plastic Omnium.

Trois types de composteurs ont été proposés :

- un composteur de 360 L en bois,
- un composteur de 565 L en bois,
- un composteur 400 L en plastique, et,
- un composteur 600 L en plastique.

Un bioseau qui permet le stockage des déchets verts de cuisine pour faciliter le transport vers le composteur ainsi qu'une tige aérateur pour remuer le compost ont également été proposés à la population.

Tarifs :

	Dimensions	Prix d'achat € HT	Montant pris en charge par la collectivité et le SMD € HT	Montant net restant à la charge du particulier
Composteurs 360 L	810 mm x 700 mm x H 820 mm	54,52 €	32,52€	22,00 €
Composteurs 565 L	1150 mm x 815mm x H 990 mm	64,35 €	32,35 €	32,00 €
Composteurs 400 L	740 mm x 740 mm x H 840 mm	39,10	27,10	12,00 €
Composteurs 600 L	800 mm x 800 mm x H 1040 mm	54,41	27,41	27,00 €
Bioseaux 7 L		2,69 €	1,69 €	1,00 €
Tiges Aératrices		4,84 €	3,84 €	1,00 €

Les composteurs ont été livrés au centre technique municipal, fin juin et début juillet.

Un courrier a été adressé à chaque personne ayant souhaité en faire l'acquisition afin de l'informer des modalités de paiement et de retrait.

Le paiement du composteur s'est fait auprès du service Environnement-Hygiène et Santé. Lors de cette visite, plusieurs documents concernant le compostage, ainsi que la notice de montage ont été remis. Le retrait des composteurs et des bioseaux s'est effectué au centre technique municipal.

II – Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

1. ORGANISATION DES COLLECTES

-Les déchets des petites entreprises, artisans, commerçants sont pris en charge sur la déchetterie moyennant paiement. Ces structures peuvent en effet adhérer au système mis en place par SOVODEB (Société Vosgienne de traitement des Déchets d'Entreprise Banals).

-Les commerçants du centre-ville bénéficient d'une collecte en porte à porte de leurs cartons le mercredi matin. Ils sont soumis au paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ceux qui font appel à un organisme extérieur doivent renouveler leur demande d'exonération tous les ans en Mairie.

-Les boues issues de la station d'épuration des eaux usées située à la Pêcherie, sont récupérées par la société TAJI, pressées puis incinérées afin de produire de la chaleur permettant d'alimenter les papeteries de Golbey.

2. RÉCAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTÉS EN 2011, 2012 ET 2013

a) Tonnages collectés dans le cadre du système SOVODEB

	DNI	DV	Film plastique/ Emballage	Fenêtre	Pot de peinture	Palette	D3E	Néons	Polystyrène	Acide	Verre non recyclable
2011	26,31	24,21	0,53	0,9	-	0,18	1,91	0,04	0,31	0,05	-
2012	52,44	23,83	2,52	3,66	0	0	1,52	0,01	0,7	0,01	0,3
2013	17,89	21,82	5,06	3,30	0,54	0,29	2,93	0,01	0,47	0,21	0,3

	Placo- plâtre	Moquette	Solvant	Laine de verre	Aérosol	Bois valorisable et incinérable	Déchets incinérables	Emballage souillé
2011	2,8	3,98	0,08	0,76	0,005	2,22	1,3	-
2012	0,43	0	0	1	0	3,48	3,15	0
2013	0,94	0,35	0,75	0,91	0,052	1,69	18,96	0,09

	Panneau stratifié	Porte fenêtre	Amiante	Métaux	DDS	Carton gratuit	Gravât/ Inertes	Total
2011	1,86	0,3	2,56	0,3	0,043	-	10,29	92,39
2012	2,81	0,65	4,81	0,83	-	2,75	15,24	133,2
2013	1,26	0,15	1,75	0,20	0,075	0,52	17,75	98,26

* source : SMD

DNI : déchets non incinérables ; DV : déchets verts ;

D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DI : déchets à incinérer

Conclusion :

Le dispositif SOVODEB est mis en place depuis février 2007. Initialement, la déchetterie n'acceptait pas les déchets des professionnels. Aujourd'hui, grâce à la mise en place du dispositif de facturation, il est possible de les recevoir.

Pour l'année 2013, on constate que les tonnages déposés par les entreprises sont moins élevés qu'en 2012 mais plus élevés qu'en 2011. La proportion entre les différents types de déchets varie mais on retrouve les déchets incinérables, non incinérables, les déchets verts et les gravats en majorité.

b) Tonnages collectés dans le cadre de la collecte des cartons des commerçants

En 2013, 79,35 T de cartons ont été collectés. Ce chiffre s'élevait à 97,08 T en 2012. Les tonnages récupérés ont donc diminué en 2013.

c) Tonnages collectés dans le cadre du fonctionnement de la station d'épuration

	2011	2012	2013	Variation (%)
Boues (tonne de matière humide)*	2902	2672	2591	3 %
Sable (tonne)*	42,3	80	88,68	10,9 %
Graisses (tonne)*	39,5	30	26,52	-11,6 %
Déchets de dégrillage (tonne)*	25,8	24	25,40	5,8 %

* source : bilan Lyonnaise des Eaux

Conclusion :

La quantité de graisses a diminué. On constate une légère variation du tonnage de boues, sables et des déchets de dégrillage.

III – Le traitement des déchets ménagers et assimilés

1. VERRE

Les pots, bocaux et bouteilles en verre qui sont collectés dans les EVP sont triés au centre de tri Pâté à Saint-Menge puis transformés en nouvelles bouteilles par la société OI Manufacturing à Gironcourt-sur-Vraine.

- Le tri : le verre est débarrassé des capsules, bouchons et autres indésirables. Il est ensuite concassé en petits morceaux (le calcin).

- Le recyclage : le calcin est fondu à 1250 °C puis moulé pour donner la forme des emballages en verre.

Nota: le verre est recyclable à l'infini.

2. MULTIMATERIAUX

En 2012, afin d'harmoniser les consignes de tri au niveau du département, la collecte des papiers, cartons, plastiques et métaux a été regroupée.

Les conteneurs aériens : papier, carton, plastique et métal ont été retirés et remplacés par un conteneur jaune unique dédié aux multi-matériaux. Les recyclables collectés dans les EVP sont transités et transportés au centre de tri Barisien à Vaudoncourt..

Ceux-ci sont triés et répartis en six catégories :

- Bouteilles et flacons en plastique,
- Journaux, revues et magazines,
- Briques alimentaires,

- Acier,
- Aluminium,
- Papier – carton.

Les bouteilles et flacons en plastiques sont recyclés par la Société Valorplast (SOREPLA) et sont transformés en vêtements polaire, couette, matière plastique...

- Le tri : les flacons de plastique sont triés en familles de plastique (PET et PEhd). Mis en balles, ils sont envoyés dans les usines de régénération.

- Le recyclage : la qualité des balles est vérifiée par contrôles manuels et optiques. Puis débute la régénération-broyage, lavage, élimination des étiquettes et bouchons, séchage, stockage puis transformation de ces paillettes en granulés (granulation) ou en poudre (micronisation).

Le PEhd entre dans la fabrication des gaines pour le passage des câbles électriques, de mandrins pour entourer les feuilles de film de nouveaux flacons de lessive ou d'huile moteurs.

Le PET entre dans la fabrication de fils et fibres textiles pour l'habillement, le rembourrage de couettes, de peluches.

Les journaux, revues, magazines (JRM) sont recyclés par la société NSG à Golbey ; le papier-carton est envoyé chez Sita-Négoce et les briques alimentaires sont envoyées chez Novatissue.

- Le tri : les JRM sont mis en balles pour le transport.

- Le recyclage : les papiers subissent un désencrage puis sont déversés dans l'eau (le pulpage) avant d'être transformés en pâte. La pâte est égouttée, pressée, amidonnée, séchée pour devenir du papier ou du carton.

Les JRM et le carton sont utilisés pour la fabrication de nouveaux emballages en carton (boîtes de chaussures, d'œufs,...) et les emballages de liquide alimentaire (briques) sont utilisés pour la fabrication de rouleaux de papier cadeaux, de tapisserie, de papier toilettes,...

L'acier et l'aluminium sont traités par Sita Négoce et Véolia afin d'obtenir de la matière première secondaire.

- Le tri : les emballages en acier sont triés grâce à un aimant ; ceux en aluminium le sont soit manuellement soit grâce à un champ magnétique. Puis, ils sont conditionnés en paquets ou en balles.

- Le recyclage : l'acier est coulé en plaques ou en barres pour devenir des produits plats (tôles ou panneaux) ou des produits longs (tubes) ; pour les emballages alimentaires il sera recouvert d'une couche d'étain. Il est utilisé pour la fabrication de casseroles, de chariots de supermarché, d'outils,...

L'aluminium est broyé, trié par densité et refondu en plaques ou lingots. Il peut aussi être livré à l'état liquide (économisant ainsi l'énergie nécessaire à sa refonte). Il est utilisé pour la fabrication de semelles de fer à repasser, de moteurs de voitures, de vélos, de mobilier,...

L'acier et l'aluminium sont utilisés dans les secteurs des transports (automobile, train bateau), l'électroménager, le matériel de bureau, l'emballage, le bâtiment,....

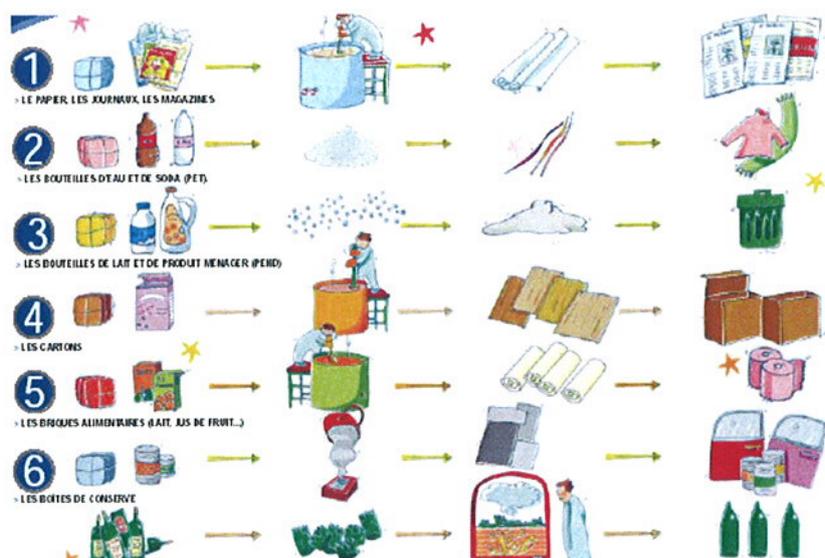


Figure 3 : Schéma représentant le devenir des déchets recyclables

3. LA DÉCHETTERIE

Type de déchets	Lieu de traitement	Type de traitement
Multi-matériaux	Centre de Tri Barisien	Valorisation
Verre	Ols Manufacturing / Saint-Menge	Valorisation
Métaux	Dreyfus à Saint-Dié-des-Vosges	Traitement
Bois	Egger à Rambervillers	Valorisation (fabrication de panneaux de bois,...)
Tout venant	SITA à Villoncourt – SOVAD à Rambervillers	Enfouissement / Incinération
Gravats	SCREG à Anould	Valorisation
Textiles	Reval Prest	Redistribués ou valorisation (chiffons pour l'industrie)
Végétaux	Valtera Compost à Bure	Valorisation
Pneus	Alfa Recyclage	Réchappés ou valorisation énergétique ou matière
Piles	Ets Grandidier à Rehaincourt	Traitement et recyclage
Déchets toxiques (batterie, peinture, ...)	Ets Grandidier à Rehaincourt	Incinération
Sources lumineuses et aérosols	Ets Grandidier à Réhaincourt	Traitement et revalorisation
DEEE	PAPREC à Collombey-les-belles	Traitement et revalorisation
Amiante	Barisien à Vaudoncourt	Traitement

IV – Mesures de prévention : Actions des ambassadrices du tri et du développement durable

1. BILAN DES VISITES EN PORTE A PORTE :

Au cours de l'année 2013 près de 702 foyers ont été sensibilisés au tri.

- 350 foyers ont été sensibilisés au tri lors d'échanges de conteneurs ou de demandes particulières,
- 186 foyers ont été visités dans le cadre de l'opération « refus de tri »,
- 66 agents municipaux,
- 100 habitants lors d'action de sensibilisation en porte-à-porte.

2. BILAN DES ANIMATIONS

L'action de sensibilisation a été élargie à la prévention des déchets et plus particulièrement à l'éco-consommation.

Détails des animations :

Au cours de l'année 2013, 546 jeunes ont été sensibilisés au tri lors de nos animations :

- 210 enfants et 9 enseignants (collège SOUHAIT et Collège Jules FERRY),
- 250 enfants et 12 accompagnateurs (stand animation – Salle POJC),
- 10 enfants et un accompagnateur (atelier papier-mâché au Musée Pierre NOEL),
- 44 enfants et 2 enseignants (École Primaire Georges DARMOIS),
- 1 visite en Déchetterie (Conseil Municipal Sénior – 8 participants).
- 1 animation grand public dans le cadre de l'opération des « Déééglingués » qui a pour but de sensibiliser la population au tri de leurs déchets d'équipements électriques et électroniques.

3. CRÉATION D'UNE ANNÉE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2012-2013, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a souhaité élargir et accentuer son champ de prévention et de sensibilisation auprès des écoles. Un programme a été proposé dans le cadre scolaire, auprès des enseignants pour leur permettre d'inscrire leurs classes pour des visites pédagogiques et éducatives sur le thème du développement durable. Cette action s'est clôturée par une exposition du travail effectuée par les 9 Groupes Scolaires, et, un défilé de mode « développement durable », au Musée Pierre Noël en juin 2013.

- Ce sont :
- 270 enfants qui ont été sensibilisés sur le thème de l'eau,
- 226 élèves sur le thème de l'énergie,
- 531 par le gardien du site de la déchetterie sur les différentes filières,
- L'association Oiseaux-Nature a attiré l'attention de 480 enfants sur la collection ornithologique du Musée Pierre NOEL,
- 167 élèves ont découverts la forêt en compagnie d'un gardien de l'ONF.

L'action a été également portée dans le cadre péri-scolaire par 80 agents communaux.

PARTIE 2
LES INDICATEURS FINANCIERS

I – Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets ménagers

1. ACTEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

Afin de couvrir l'ensemble des phases de collecte des déchets des ménages, 8 marchés sont nécessaires.

- Trois d'entre eux concernent la collecte,
- Un marché concerne la mise à disposition des conteneurs,
- Un marché concerne la fourniture des sacs,
- Un marché concerne la déchetterie.

Le transport et le traitement des déchets collectés font ensuite l'objet de différents marchés passés par le Syndicat Mixte Départemental pour l'ensemble des collectivités adhérentes.

Le tableau ci-dessous indique les prestataires pour chacun des types de marché lié à la gestion globale des déchets des ménages.

		Régie	Marché d'exploitation	Autre
Collecte	Emballages		SITA Lorraine	
	Ordures ménagères		SITA Lorraine	
	D3E			SOMERGIE (par le syndicat mixte départemental)
	Encombrants/D3E	Services techniques		
Transport				SMD
Traitement				SMD
Conteneurs			TEMACO	
Sacs de tri			PTL	
Déchetterie	Mise à disposition des bennes et évacuation des déchets		SITA Lorraine	

II – Bilan annuel

1. DÉPENSES GÉNÉRÉES PAR LE SERVICE

		Montant 2011 (€ TTC)	Montant 2012 (€ TTC)	Montant 2013 (€ TTC)	Évolution (%)
Ordures ménagères	Collecte porte à porte	528 196.4	540 169.31	504 831,13	-6,54
	Collecte conteneurs semi-enterrés	56 467.3	59 075.97	50 166,60	-15,08
	Traitement/transit/transport	911 012.96	853 219,09	835 851,20	-2,03
	Total	1 495 676.66	1 452 464,37	1 390 848,93	-4,24
Recyclables	Collecte des emballages en porte à porte	63 134.3	71 729.26	67 036,69	-6,54
	Collecte du verre en porte à porte	67 976.3	70 476.65	22 040,35	-68,72
	Collecte en conteneurs semi-enterrés des emballages	20 884.9	25 911.37	23 858,68	-7,92
	Collecte en conteneur semi-enterrés du verre	1989	2 189.31	2120,53	-3,14
	Collecte des EVP métaux	697.78	13 759.54	15 956	15,96
	Collecte des EVP papiers	8 807.31			
	Collecte des EVP plastiques	6 874.77			
	Collecte des EVP verre	14 635.49	15 546.43	25 412,93	63,46
	Traitement + transport (porte à porte)	185 668.84	127 999,68	123 157,84	-3,78
	Traitement + transport (apports volontaires)	24 206.42	21 774,45	32 099,09	47,41
Total	394 875.11	349 386,69	311 682,11	-10,79	
Encombrants	Total	287 235.31	366 276,19	338 709,68	-7,52
Déchetterie	Location de bennes	115 931.60	125 231,71	116 571,95	-6,91
	Transport				
	Traitement	83 584.80	88 499,16	99 544,21	12,48
	Total	199 516.40	213 730,87	216 116,16	1,11
Cartons des commerçants	Total	19 088.6	18 095.67	14 781,02	-18,31
Conteneurs et caissettes	Location	102 583.71	110 141,96	88 081,92	-20,02
	Maintenance	63 708.30	72 405,30	66 830,04	-7,70
	Opération de retrait de bac (suppression collecte du verre)	-	-	13 854,36	
	Total	166 292.1	182 547,26	168 766,32	-7,55
Sacs de tri	Total	0	48 495,41	6 486,03	-86,62
Nettoyage de conteneurs	Total	30 734.35	0	0	0
Achat de composteurs, bioseaux et tiges	Total	2 978.98	3 057.44	2 437,26	-20,28
DÉPENSE TOTALE LIÉE AU SERVICE		2 596 397.51	2 634 053,90	2 449 827,51	-6,99

Conclusion :

On constate une baisse de 6,99% des dépenses générées par le service de collecte et de traitement des déchets. Celle-ci est essentiellement liée à la baisse des tonnages des ordures ménagères (243,34t de moins en 2013), du verre (100t de moins en 2013) et à la diminution des encombrants.

2. RECETTES PERÇUES

a) *Produit des droits d'accès au centre de transit*

Le centre de transit sis chemin de la Bruyère a été remplacé par le centre de transit de la Pêcherie, inauguré en septembre 2013. Ce site est géré par un contrat de location-bail contracté par la Ville avec le SMD. La Société SITA Lorraine est désignée par le SMD comme étant l'exploitant de ce site. De ce fait, la ville de Saint-Dié-des-Vosges touche des indemnités. La somme versée pour l'année 2013 s'élève à 39 857,28 € en légère baisse par rapport à 2012 où elle s'élevait à 45 449,32 € TTC.

b) *Produit des droits d'accès à la déchetterie*

Depuis janvier 2007, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges accueille sur sa déchetterie les habitants de la communauté de communes des Hauts Champs. Dans le cadre de la convention qui lie les deux collectivités, une contribution financière est prévue afin de rémunérer cette prestation.

En 2013, cette contribution s'élève à 92 000€ TTC. Elle était de 80 500 € pour l'année 2012.

c) *Aides perçues*

		2012	2013	Evolution %
Apports volontaires	Soutien verre	1228,04	1978,24	61,08
	Soutien papiers cartons	18 774,90	21 448,36	14,24
	Soutien bouteilles plastiques	3422,08	0	-100
	Total	23 425,02	23 426,60	0,006
Porte à Porte	Soutien à la performance de recyclage	33 487,63	38 119,21	13,85
	Soutien ELA (emballage léger alimentaire)	3627	2927,34	-19,29
	Soutien EMR (Emballage mince recyclable)	14 831,84	23 728,94	59,98
	Soutien acier	1 777,54	3071,48	72,79
	Soutien aluminium	931,30	925,74	-0,59
	Soutien plastique	41 731,92	41 821,32	0,21
	Soutien verre	1821,51	557,83	-69,37
	Soutien complémentaire à la tonne triée	24 593,63	23 389,5	-4,89
	Pondération à la qualité	- 8413,68	-9 824,68	
Total	114 388,69	124 716,68	9,02	

Source : rapport annuel SMD

Conclusion :

Les aides perçues concernant l'apport volontaire s'élèvent à un montant quasiment identique à l'année 2012. Le manque de soutien concernant le plastique a été compensé par le verre et le papier/carton.

En ce qui concerne le porte-à-porte, le résultat total des aides perçues est en hausse de 9,02 %. La baisse des soutiens ELA et verre sont compensés par les soutiens EMR et acier.

d) Recettes de valorisation

		2012	2013	Évolution %
Apports volontaires	Incineration des métaux	2 652,57	2 887,56	8,86
	Reprise du verre	7619,58	12 372,99	62,38
	Reprise journaux, revues, magazines (JRM)	10 862,37	1 318,92	-87,85
	Reprise cartons imprimés	8 973,24	11 446,79	27,56
	Reprise gros de magasin	589,47	49,99	-91,51
	Reprise bouteilles plastiques	2 168,03	0	-100
	Total	43 727,63	28 076,25	-35,79
Porte à porte	Valorisation énergétique	21 899,15	19 423,30	-11,26
	Reprise EMR	6 597,38	12 827,72	94,43
	Reprise JRM	31 907,24	40 112,7815	25,71
	Reprise acier	6 324,03	8 480,95	34,10
	Reprise aluminium	968,57	1 494,16	54,26
	Reprise plastique	21 792,23	19 383,50	-11,05
	Reprise verre	11 301,91	3488,98	-69,12
Total	100 790,50	105 211,39	4,38	

Conclusion :

On observe une baisse des recettes concernant la valorisation des apports volontaires. En ce qui concerne la valorisation en porte-à-porte, celle-ci évolue légèrement. Il y a une compensation de la reprise du verre par les EMR.

e) Recettes liées au fonctionnement du système SOVODEB

	Quantité 2012	Quantité 2013	Prix moyen Tonne (€ HT)	Montant (€ HT)	Montant (€ TTC)
Déchets non incinérables	52,44	17,89	135,96	2432,32	2909,05
Déchets verts	23,83	21,82	44	960,08	1148,25
Film plastique	2,52	5,06	135,96	687,95	822,78
Bois	3,48	1,69	32,52	54,95	65,72
Fenêtre	3,66	3,30	135,96	448,66	536,59
Pots de peinture	0	0,54	0,00092	0,00049	0,00058
Panneaux stratifiés	2,81	1,26	32,52	40,97	49,00
D3E	1,52	2,93	25	73,25	87,607
Polystyrène	0,70	0,47	140,04	65,81	78,70
Placo-plâtre	0,43	0,94	140,04	131,63	157,42
Moquette	-	0,35	135,96	47,58	56,90
Solvant	-	0,75	0,00085	0,0006375	0,00076
Emballage souillé	-	0,09	0,00075	0,000675	0,00080

Aérosols	-	0,052	0,00215	0,000111	0,000132
Palette	-	0,29	32,52	9,43	11,27
Laine de verre	1,00	0,91	140,04	127,43	152,40
Amiante	4,81	1,75	154,26	269,95	322,86
Porte fenêtre	0,65	0,15	140,04	21,006	25,116
Acide	0,01	0,21	0,001	0,00021	0,00025
Verre non recyclable	0,3	0,3	140,04	42,012	50,24
Déchets incinérables	3,15	18,96	140,04	2655,15	3175,55
DDS	-	0,075	0,0022	0,000165	0,00019
Inertes/Gravats	15,24	17,75	11,70	207,67	248,37
TOTAL	133,20	98,26		8275,85	9897,82

Conclusion :

Les dépôts réalisés en déchetterie dans le cadre du dispositif sont en baisse de 26% en 2013 par rapport à 2012.

f) *Recettes liées à la collecte des D3E*

	catégorie de D3E	soutien total	forfait fixe	total de la recette
2012	GEM	1 766.59	1 560.00	10 091,43
	GEM froid	1 358.59		
	Écrans	2 684.57		
	PAM	2 721.68		
	total	8 531.43		
2013	GEM	1 964	1 560	7 500
	GEM froid	1 136		
	Écrans	1 344		
	PAM	1 496		
	total	5 940		

Conclusion :

La recette perçue pour l'année 2013 est en baisse de 25% par rapport à 2012.

g) *Recettes liées à la revente des composteurs*

	2012	2013
Composteurs 365L	216	308
Composteurs 565L	1 023	544
Composteurs 400L	483	96
Composteurs 600L	-	162
Bioseaux	36	15
Tiges	70	20
Total	1828 €	945 €

Conclusion :

La recette perçue pour l'année 2013 est en baisse de 48% par rapport à 2012.

3. TABLEAU RÉCAPITULATIF :

		2011 (€)	2012 (€)	2013 (€)	Évolution (n / n-1) %
D é p e n s e s	Ordures ménagères	1 495 676,66	1 452 464,37	1 390 848,93	-4,24
	Recyclables	394 875,11	349 386,69	311 682,11	-10,79
	Encombrants	287 235,31	366 276,19	338 709,68	-7,52
	Déchetterie	199 516,40	213 730,87	216 116,16	1,11
	Cartons des commerçants	19 088,6	18 095,67	14 781,02	-18,31
	Conteneurs et caissettes	166 292,1	182 547,56	168 766,32	-7,55
	Sac de tri	-	48 495,41	6 486,03	-86,62
	Nettoyage de conteneurs	30 734,35	-	-	-
	Achat de composteurs	2 978,98	3 057,44	2 437,26	-20,28
	Total	2 596 397,51	2 634 054,20	2 449 827,51	-6,99
R e c e t t e s	Produits d'accès au centre de transit	43 981,60	45 449,32	39 857,28	-12,30
	Produits des droits d'accès à la déchetterie	71 875,00	80 500	92 000	14,28
	Aides	147 993,89	137 813,71	148 143,28	7,49
	Valorisation	137 463,52	144 518,13	133 287,64	-7,77
	SOVODEB	9 710,54	13 324,55	9 897,82	-25,71
	D3E	9 017,06	10 091,43	7 500	-25,67
	Revente de composteurs	2 978,98	1 828	945	-48
	Total	423 020,59	433 525,14	431 631,02	-0,43
Total dépenses – recettes		2 173 376,92	2 200 529,06	2 018 196,49	-8,28

Conclusion :

En termes de dépenses, on observe une baisse de 6,99 % entre 2012 et 2013. Cela s'explique par une baisse des tonnages collectés qui permettent la réduction des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères, du verre, des encombrants.

En termes de recettes, on observe une légère baisse des sommes perçues de 0,43%. La baisse la plus importante est celle concernant la revente des composteurs.

Au total, le coût de l'activité de la gestion des déchets des ménages diminue de 8,28% entre 2012 et 2013.